



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 01/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille douze, le dix janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 JANVIER 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SANCHEZ, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, LLOUBERES, MARQUIER, PLATEAU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

Mme GUZOU	à	Mme MAUREL
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. BENHADJ
M. SALAÛN	à	M. BEUILLE
M. ZAMBONI	à	M. DURAND

**Secrétaire** : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Création de poste Agent de Maîtrise saisonnier**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du bon fonctionnement des services et notamment en matière de gestion, de maintenance informatique et de l'émergence des nouvelles technologies de traitement de l'information, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise saisonnier avec une technicité particulière afin d'assurer la mise en route de nouveaux serveurs ainsi que l'intégration et le suivi des nouveaux matériels notamment au CCAS.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

De créer un poste d'Agent de Maîtrise saisonnier dans les conditions décrites ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 10 janvier 2012

P/Le Maire absent,  
Le Maire Adjoint

Francis SANCHEZ

